

Circuit des Gabelous au départ d'Anor (version longue)



Visorando



Randonnée n°1665394

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Les amoureux de calme, de nature trouveront dans ce circuit le dépaysement et la quiétude. Il passeront de France en Belgique sans toujours s'en apercevoir.

Durée :	4h25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	14.57km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	109m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	102m	Région :	Avesnois
Point haut :	265m	Commune :	Anor (59186)
Point bas :	226m		

Description

Départ du Syndicat d'Initiative d'Anor, Rue du Général de Gaulle.

(D/A) Montez la Rue du Général de Gaulle par la droite puis continuez sur la Rue de Momignies. Passez devant le cimetière. Bifurquez ensuite à gauche, Rue des Anorelles.

(1) Une centaine de mètres plus loin, partez à droite et suivez la petite route sinueuse à travers le bocage en maintenant la direction Est-Nord-Est. Ignorez un départ de chemin sur la droite et, à la fourche qui suit, obliquez à droite, toujours Rue des Anorelles.

(2) À l'intersection suivante, continuez tout droit, Rue des Anorelles.

(3) Parvenu à un oratoire, rejoignez à gauche l'Étang de la Galoperie par la Rue de la Galoperie. Continuez tout droit.

(4) Montez à travers la forêt par le sentier de droite. Longez l'étang par un petit sentier sinueux jusqu'à un blockhaus et, un peu plus loin, les bornes frontalières.

(5) Passez en Belgique. Suivez la Rue de la Pilerie.

(6) Tournez à gauche sur La Bretèque. Entrez à nouveau dans la forêt par un sentier herbeux en passant devant une maison. Refranchissez la frontière puis, après avoir viré un peu à droite, traversez la voie ferrée.

(7) À la fourche, laissez le chemin à droite, poursuivez sur la drève de gauche, Chemin de la Réserve.

(8) Au croisement avec le Chemin du Pont Baudet, tournez à droite puis reprenez rapidement le chemin à gauche en forêt.

(9) Au croisement en T situé en forêt, tournez à droite sur Chemin du Pont Servoise, passez le Ruisseau des Dardennes. À la fourche, suivez à gauche la Rue des Quarante jusqu'au rond-point à cinq sorties.

(10) Prenez la deuxième rue à gauche, Rue Neuve. Continuez tout droit au carrefour suivant et empruntez le sentier qui part dans le bois. Repassez le Ruisseau des Dardennes.

(11) Au croisement, continuez en face sur le Chemin des Mineurs (GRP® balisé Jaune sur Rouge). Poursuivez tout droit (Sud-Est) sur ce long chemin qui coupe plusieurs voies transversales ainsi que la voie ferrée. Retrouvez l'Étang de la Galoperie.

(4) Reprenez le chemin de l'aller en sens inverse, en virant à droite sur la Rue de la Galoperie.

(3) Tournez à droite sur la Rue des Anorelles.

Points de passages

- D/A Syndicat d'Initiative d'Anor**
N 49.991519° / E 4.100021° - alt. 229m - km 0
- 1 Fourche**
N 49.993891° / E 4.110848° - alt. 243m - km 0.87
- 2 Fourche**
N 49.998116° / E 4.122795° - alt. 235m - km 1.88
- 3 Oratoire**
N 49.998264° / E 4.125281° - alt. 235m - km 2.06
- 4 Étang de la Galoperie**
N 50.004976° / E 4.126117° - alt. 233m - km 2.83
- 5 Frontière franco-belge**
N 50.014686° / E 4.136351° - alt. 234m - km 4.28
- 6 La Bretèque**
N 50.01858° / E 4.142939° - alt. 258m - km 4.93
- 7 Chemin de la Réserve**
N 50.021918° / E 4.132382° - alt. 263m - km 5.86
- 8 Chemin du Pont Baudet**
N 50.026453° / E 4.123235° - alt. 252m - km 6.71
- 9 Chemin du Pont Servoise**
N 50.025261° / E 4.117361° - alt. 242m - km 7.39
- 10 Rond-point, Rue Neuve à gauche**
N 50.026987° / E 4.11662° - alt. 242m - km 7.59
- 11 Croisement**
N 50.025177° / E 4.105199° - alt. 233m - km 8.6
- D/A Syndicat d'Initiative d'Anor**
N 49.991519° / E 4.100021° - alt. 229m - km 14.57

(2) À la fourche, prenez à droite la Rue du Pont des Boeufs. Dans le virage, partez à droite sur un petit sentier boisé qui longe le ruisseau et offre une vue sur le vallon.

(1) Après les bâtisses du Pont des Boeufs, poursuivez à gauche sur la Rue des Anorelles. Virez ensuite à droite et refaites le parcours aller en sens inverse pour rejoindre le point de départ (D/A).

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Suivez le balisage Jaune.

A proximité

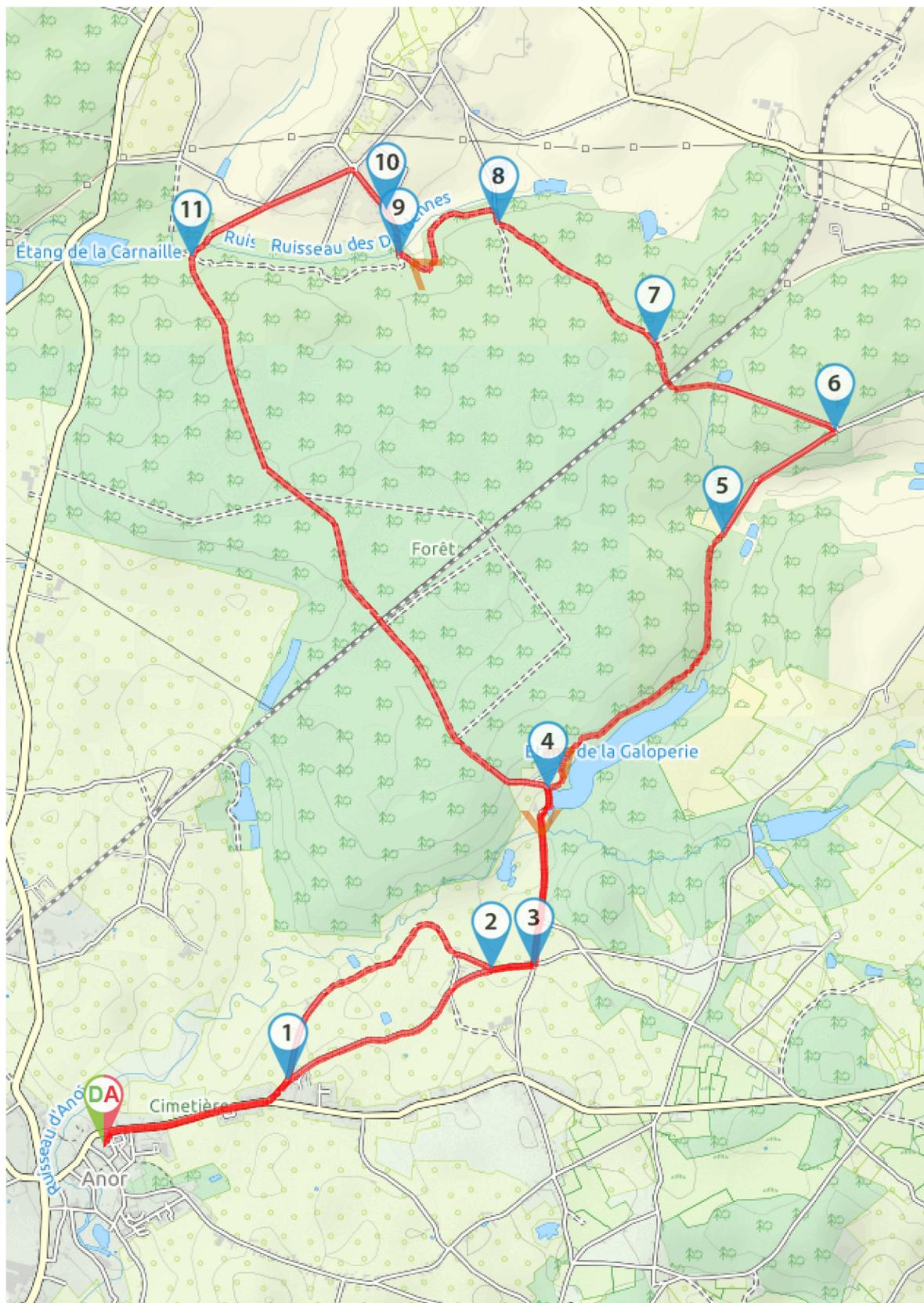
Café Rando Nord : [Les Frangines à Anor](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-des-gabelous-au-depart-d-anor-ve/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



All maps © CC-BY-SA OpenStreetMap contributors

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

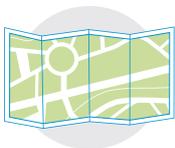
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.